

CONSEIL MUNICIPAL de LE VERGER

Séance du 3 Juin 2021

Compte rendu

DATE DE CONVOCATION 28/05/2021	L'an deux mil vingt et un, le 3 juin à 20h30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Madame Sylvie GALIC, Maire de LE VERGER.
DATE D’AFFICHAGE 09/06/2021	Etaient présents : Delphine BALIN, Thierry BOURVEN, Patrick CHRISTEL, Delphine DELCAMBRE, Valérie FABRE, Robert FOUGERAY, Sylvie GALIC, André GUILLOUX, Thomas MATALI, Antoine NOZAY, Minh-Duc PHAM, Florence TOQUÉ, Céline ROLLANT (arrivée au point n°5)
NOMBRE DE CONSEILLERS	Absents : Néant
EN EXERCICE..... 15	Absents excusés : Sonia LEPAGE, Nolwenn MARTIN, Céline ROLLANT (arrivée au point n°5)
PRESENTS..... 13	Pouvoirs : De Sonia LEPAGE à Delphine DELCAMBRE, de Nolwenn MARTIN à Delphine BALIN, de Céline ROLLANT à Minh-Duc PHAM (arrivée au point n°5)
VOTANTS..... 15	Secrétaire de séance : Robert FOUGERAY

06.2021.01 – ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal désignent Robert FOUGERAY en qualité de secrétaire de séance

06.2021.02 – ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du procès-verbal de la réunion du 25 mars 2021

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité.

06.2021.03 – INTERCOMMUNALITÉ – Règlement Local de Publicité Intercommunal – Débat sur les orientations générales

Le Conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Règlement Local de Publicité intercommunal qui couvrira l'ensemble du territoire métropolitain.

06.2021.04 – INTERCOMMUNALITÉ – Patrimoine – 4 Place du Bourg – Rachat à Rennes Métropole

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Acceptent le rachat de ce bien auprès de Rennes Métropole
- Autorisent Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

06.2021.05 – FINANCES – Tarifs 2021/2022 – Restaurant scolaire, garderie et goûter

Après délibération et à l'unanimité les membres du conseil municipal approuvent les tarifs 2021/2022 – restauration scolaire, garderie et goûter.

06.2021.06 – FINANCES – Tarifs 2021/2022 – Centre de loisirs

Après délibération et à l'unanimité, les membre du conseil municipal approuvent les tarifs 2021/2022 – Centre de Loisirs.

06.2021.07 – FINANCES – Contrat d'assurance Cyber sécurité

Après délibération avec 2 abstentions et 13 voix pour, les membres du conseil municipal :

- acceptent de souscrire à un contrat Cyber-sécurité
- Autorisent Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

06.2021.08 – FINANCES – Admission en non-valeur

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent la mise en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2015, 2017, 2018 et 2019 pour un montant de 185,41 €.

06.2021.09 – PERSONNEL COMMUNAL – Création de deux postes permanents d'adjoint technique

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Adoptent la proposition de Mme le Maire,
- Modifient le tableau des effectifs
- Autorisent Mme le Maire à lancer la procédure de recrutement

06.2021.10 – PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Autorisent le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :
 - à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs
 - à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.
- Modifient le tableau des emplois,
- demandent à inscrire au budget les crédits correspondants
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 3 juin 2021

06.2021.11 – PERSONNEL COMMUNAL – Création d'un poste non permanent pour le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel absent

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- Adoptent la proposition de Mme le Maire,
- Modifient le tableau des emplois,
- demandent à inscrire au budget les crédits correspondants
- Que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 3 juin 2021

06.2021.12 – PERSONNEL COMMUNAL – Création de deux postes dans le cadre du recrutement d'un contrat unique d'insertion – parcours emploi compétence (CUI-PEC)

Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu solidarité active et renforçant les politiques d'insertion, modifiée,

Vu le décret n°2009-1142 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion modifié,

- Adoptent la proposition de Mme le Maire,
- demandent à inscrire au budget les crédits correspondants

06.2021.13 – Information au Conseil Municipal au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire suivant l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Décisions prises par Madame le Maire entre le 25 mars et le 3 juin 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00

Fait à LE VERGER, le 8 juin 2021

Le Maire,
Sylvie GALIC

